© Drogues	Info	Service	- 6 d	écembre	2025
Page /					

Vos questions / nos réponses

## Conduite et cannabis...

Par Profil supprimé Postée le 27/04/2014 19:33

J'ai prévu un séjour(3 jours) aux Pays bas, je serais conducteur, je voulais profiter de l'occasion pour essayer un coffee shop (donc consommer du cannabis).

Quel type de contrôle (salivaire, urinaire, ...)puis-je subir sur la route ? Qu'est ce que je risque ? Merci d'avance pour votre réponse.

## Mise en ligne le 28/04/2014

Bonjour,

Nous ne sommes pas en mesure de vous dire le ou les éventuels types de dépistage auxquels vous seriez soumis lors d'un contrôle routier. Pour information, le type de dépistage le plus usité reste le dépistage urinaire lequel s'il est positif est obligatoirement confirmé (ou infirmé) par un dépistage sanguin. Le dépistage salivaire s'inscrit également dans cette même logique. Quand on est contrôlé positif au test salivaire celui-là sera également confirmé ou pas par un test sanguin. Le risque encouru en cas de contrôle positif peut varier entre la suspension du permis et/ou une amende et très rarement une incarcération.

Nous vous mettons ce lien de notre site vous renvoyant au dossier thématique du dépistage des drogues sur la route. <a href="http://www.drogues-info-service.fr/?Le-depistage-et-la-circulation">http://www.drogues-info-service.fr/?Le-depistage-et-la-circulation</a>

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'au delà de l'aspect légal, la consommation de cannabis entraîne une perte de vigilance notamment au volant.

Si vous souhaitez faire le point sur vos consommations vous pouvez nous contacter par tchat via notre site ou nous joindre au 0800 23 13 13 (Ligne de Drogues Info Service, gratuite et anonyme depuis un poste fixe, tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin.

Bien cordialement.